



**HAL**  
open science

## Le travail de l'esprit politique : de Condillac au nominalisme politique de Sieyès

Jacques Guilhaumou

► **To cite this version:**

Jacques Guilhaumou. Le travail de l'esprit politique : de Condillac au nominalisme politique de Sieyès. Bertrand, Aliénor. Condillac, philosophe du langage?, ENS Éditions, pp.157-176, 2016. halshs-01418073

**HAL Id: halshs-01418073**

**<https://shs.hal.science/halshs-01418073v1>**

Submitted on 6 Apr 2020

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## **Le travail de l'esprit politique. De Condillac au nominalisme politique de Sieyès.**

Jacques Guilhaumou, « Le travail de l'esprit politique. De Condillac au nominalisme politique de Sieyès », *Condillac, philosophe du langage ?*, sous la direction d'Aliénor Bertrand, Lyon, ENS éditions, 2016, p. 157-176.

Version auteur

Notre objectif diffère quelque peu de la préoccupation centrale des intervenants du présent colloque, associer les concepts fondamentaux de Condillac à leur répondant philosophique contemporain. Nous considérons plutôt la confrontation entre la pensée condillacienne et son répondant historique, en l'occurrence un contexte d'invention politique particulièrement saillant. Plus précisément, nous interrogeons la cohérence de l'œuvre de Condillac à partir de sa contextualisation, au cours de la période des Lumières tardives que nous qualifions de *moment proto-politique*, dans ce que nous appelons *l'invention du travail de l'esprit politique*.

### **I – Orientation de recherche.**

La résonance de la pensée de Condillac, et plus largement son actualité peut, selon nous, se décliner selon une double modalité, mais toujours dans le contraste avec la manière dont Condillac est inséré, en général sur un mode mineur, dans l'histoire de la philosophie.

En premier lieu, l'accent est mis sur un Condillac très proche des questions en débat dans le domaine de « la théorie de l'esprit » au titre d'un « tournant naturaliste ». Ainsi, par exemple, la question de Claudine Tiercelin, « l'empire du sens fait-il partie de l'empire de la nature ? » fait-elle singulièrement écho dans les travaux d'Aliénor Bertrand sur la notion condillacienne de « langage naturel »<sup>1</sup>. Les concepts de Condillac sont soumis à une enquête naturaliste : ainsi le terme de conscience est renvoyé à un état mental où s'associent aux états sensoriels, et d'abord le plaisir et la douleur, des états intentionnels comme la croyance et le désir.

La réduction d'une pensée à son contexte historique ne prouvant rien en soi, la médiation de ce qui fait récurrence dans une pensée au sein même de débats contemporains s'avère essentielle pour sa compréhension. Mais il convient aussi, nous semble-t-il, d'introduire « un horizon de rétrospection »<sup>2</sup> du programme condillacien, relativement indépendant des réinscriptions possibles de ce programme dans la réflexion scientifique actuelle. Il s'agit alors, pour l'historien des concepts<sup>3</sup>, de décrire autrement, c'est-à-dire dans une perspective

---

<sup>1</sup> *Condillac. L'origine du langage*, sous la direction d'A. Bertrand, Paris, PUF, 2002, et plus particulièrement son article, « Le langage naturel, condition logique de l'institution des langues ».

<sup>2</sup> Sylvain Auroux, « L'histoire de la linguistique », *Langue française*, N°48, décembre 1980.

<sup>3</sup> Voir notre étude « De l'histoire des concepts à l'histoire linguistique des usages conceptuels », *Genèses*, 38, 2000. Et sur la question de concepts, « L'histoire des concepts : le contexte historique en débat », *Annales HSS*, mai-juin 2001.

contextuelle - certes sans renoncement au questionnement naturaliste (nous dirions plutôt matérialiste) - la place qu'occupe ce programme, et ses arguments, en tant que configurations de mots et d'idées en contexte dans un moment historique précis avec son questionnement social spécifique. C'est alors que peut se mettre en place un point de vue sur l'actualité politique de la pensée de Condillac.

En second lieu donc - c'est la perspective que nous adoptons présentement -, la pensée de Condillac peut être contextualisée dans un moment historique dont elle n'est pas la simple résultante, par le simple fait du développement de la pensée de l'ordre analytique des Encyclopédistes, mais où elle participe à son invention même, marquant ainsi une continuité/rupture avec les systèmes encyclopédiste et physiocratique en vogue au milieu du 18<sup>ème</sup> siècle.

Notre attention d'historien des concepts porte ainsi sur l'impact de la pensée de Condillac en fin de parcours, au moment où s'achève, ou plutôt se reformule sa pensée analytique dans un moment proto-politique qualifié faussement de pré-révolutionnaire par l'historiographie de la Révolution française, à l'exception de François Furet qui a bien perçu l'importance dans son point d'aboutissement, l'avènement de l'individu moderne en 1789<sup>4</sup>. Il s'agit alors, pour Condillac, d'affirmer l'importance d'une intelligence supérieure, et en premier le lieu le législateur empirique qui détient un jugement, à fois au plus proche de la réflexivité du langage naturel d'action, et apte à inventer, à l'aide de signes artificiels, de nouveaux « êtres moraux », donc capable de thématiser les nouveaux objets sociaux sur la base d'un pouvoir ontologique sans précédent dans l'ordre des sociétés politiques.

Au sein de ce moment proto-politique, dont Condillac serait l'un des indicateurs théoriques majeurs, il convient de retenir l'invention du travail de l'esprit politique, donc d'une conception et de la réalisation en esprit de l'ordre social, située tout à la fois dans la suite de l'ordre naturel et en liaison avec son effectivité en devenir au sein d'un ordre pratique. Nous remarquons aussi la possibilité inédite, par rapport au jugement restreint de l'élite des Lumières de discerner les stratégies intentionnelles liées aux croyances individuelles et non à des évidences dissociées de leur genèse sur la base de l'expérience sensible. Ces jugements permettent de construire les objets du nouvel ordre social, d'en appréhender la dimension réflexive, dans un contexte événementiel particulièrement important : la « guerre des farines », l'échec de la politique réformatrice, les manifestations d'un langage public d'envergure nationale, etc.

Pour nous, ce qu'il convient alors de retenir de Condillac, dans ses dernières œuvres, y compris les corrections qu'il introduit dans les précédentes, c'est ce qu'il fait en disant ce qu'il dit sur la base même de sa théorie du jugement construite au plus près de l'action individuelle et de son extension au sein de la réciprocité sociale. Ainsi, dans la lignée des réflexions de Quentin Skinner<sup>5</sup>, il nous importe avant tout de considérer que la signification des écrits de Condillac, appréhendés comme des configurations de mots et d'idées en contexte, procède de la manière dont Condillac formule, pour lui et « l'esprit qui juge », des intentions métaphysiques et morales par des jugements sur un état de choses en devenir, donc dirigé vers quelque chose d'encore inconnu. Nous nous intéressons ainsi à la façon dont Condillac positionne l'individu qu'il décrit de manière référentielle, sans associer immédiatement une signification précise à ses intentions. Il s'agit de s'en tenir à un temps nécessaire du signe de *quelque chose* qui est encore innommable, mais qui est déjà sous la

---

<sup>4</sup> Voir en particulier son introduction, en collaboration avec Ran Halévi, au volume 1 de la Pléiade sur les *Orateurs de la Révolution française*, Paris, Gallimard, 1989.

<sup>5</sup> *Visions of Politics*, volume I, *Regarding Method*, Cambridge University Press, 2002.

maîtrise d'un sujet producteur de signes artificiels. Des intentions d'origine naturelle donc, mais qui sont aussi en accord avec des conventions et des normes langagières propres au gouvernement de l'homme, de sa volonté et de sa liberté. Nous évoluons ainsi dans un mode nominaliste d'intervention politique au sein même d'un moment historique proto-politique que Condillac contribue lui-même à inventer, ou tout du moins à formuler explicitement dans des circonstances sensibles.

La nécessité du signe, donc du langage, sa présence avant toute expression d'un contenu de signification dans une idée, s'avère ici essentielle dans cette nouvelle sémiotique politique que nous voulons décrire, et qui succède à une sémiotique des Lumières<sup>6</sup> inscrite dans la connexion entre la réalité et le langage au sens large, ou du moins l'infléchit singulièrement, lui donne les moyens de son achèvement au titre de la recherche du contrôle sémiotique de l'expérience humaine<sup>7</sup>.

Il s'agit, au-delà de l'analytique d'une totalité finie, aussi pertinente soit-elle, de déterminer les conditions de prononciation du signe de l'infini, donc les prérequis du pensable et du possible, de poser ainsi l'horizon de ce qui doit être dans l'ordre politique, tout en restant au plus proche de l'ordre naturel. Une tension d'ordre métaphysique proprement nominaliste s'instaure ainsi entre l'unique réalité de l'individu d'une part, sa capacité supérieure à faire signe vers l'infini par la prononciation de mots ouvrant aux nouveaux objets sociaux, et la finitude de la totalité que recèle tout ordre analytique, qui plus est traduit dans un ordre social d'autre part.

Il convient cependant de se situer, d'un point de vue contextuel, dans un terrain d'expérimentation élargi, au-delà des textes même de Condillac, pour préciser ce qu'il en est précisément de l'invention du travail de l'esprit politique de facture condillacienne dans le moment proto-politique des Lumières tardives. Un « bonheur des sources » met à notre disposition une œuvre – pour l'essentiel manuscrite, donc peu connue, mais en cours d'édition<sup>8</sup> – les écrits de Sieyès. Lecteur de Condillac, pendant une cinquantaine d'années, de 1765 à 1815, Sieyès nous a laissé, dans ses manuscrits de multiples commentaires d'ouvrages de Condillac, essentiellement le *Traité des sensations*, la *Grammaire* et *L'art de penser*. Un tel « bonheur des sources » s'avère un exemple sans équivalent pour interroger la manière dont la pensée condillacienne fournit la méthode propre à l'invention de la langue politique.

Notre présent propos met donc en évidence l'impact de la théorie condillacienne de l'esprit, en relation avec la question du langage naturel d'action, dans l'émergence du travail de l'esprit politique que Sieyès concrétise dans les figures successives du spectateur philosophe et du législateur philosophe.

Dans un premier temps, nous nous proposons de rappeler succinctement les arguments principaux du programme condillacien, tels qu'ils sont développés en particulier dans *L'art de penser*, tout en les reliant aux commentaires de Sieyès<sup>9</sup>. Puis dans un second temps, nous essayons de préciser en quoi, dès les années 1770, le contexte historique s'avère

---

<sup>6</sup> Sylvain Auroux, *La sémiotique des Encyclopédistes*, Paris, Payot, 1979.

<sup>7</sup> Lia Formigari, *Signs, Science and Politics*, Amsterdam, John Benjamins, 1993.

<sup>8</sup> *Des Manuscrits de Sieyès (1773-1799)*, volume 1, sous la direction de Christine Fauré et avec la collaboration de Jacques Guilhaumou et Jacques Valier, Paris, Champion, 1999.

<sup>9</sup> Nous n'avons conservé des commentaires de Sieyès sur *L'art de penser* que de la période directoriale. Voir *Des Manuscrits de Sieyès, op. cit.*, p. 161 et suivantes. Les commentaires des années 1770 concernent essentiellement le *Traité des sensations*.

particulièrement propice à l'invention du travail de l'esprit politique dans une perspective condillacienne. Enfin, souhaitant ne pas revenir sur ce que nous avons développé, en la matière, dans notre livre sur *Sieyès et l'ordre de la langue*<sup>10</sup>, nous mettons enfin l'accent, et de manière complémentaire, sur les caractéristiques linguistiques du nominalisme politique de Sieyès.

Il resterait alors à prendre en compte la distance prise par Sieyès vis-à-vis de Condillac dans ses derniers écrits philosophiques, rédigés, pour l'essentiel, pendant l'Empire. Sieyès y recherche toujours la langue philosophique comme « langue propre » selon la méthode analytique. Cependant, il se situe hors du travail de l'esprit politique, clôturant ainsi le nominalisme politique des années révolutionnaires, tout en continuant le dialogue avec Condillac sous un nouvel angle. Cette ultime investigation n'est pas abordée présentement.

## II- Le programme condillacien.

Avec *L'art de penser*<sup>11</sup>, Condillac désigne, dans la lignée des Encyclopédistes, les langues comme des « méthodes analytiques » au titre de leur capacité à observer « avec ordre » les matériaux de la connaissance qui permettent d'accéder à la vérité. Il préconise donc le recours à l'observation analytique contre les philosophes, principalement les scolastiques et les cartésiens qui, pris dans des disputes de mots, s'engagent dans des questions vaines et puérides.

Il considère en effet que la plupart des philosophes commencent par énoncer des propositions générales, au lieu de tenir compte des observations confirmées par l'expérience. Leur erreur tient au fait qu'ils s'attachent d'emblée à la réalisation abstraite des notions, en considérant que les mots trouvent leur réalité dans les choses, donc dans des qualités situées *hors de l'esprit* : ces philosophes supposent donc dans les choses une réalité dont les mots seraient les signes, par le simple recours à leur imagination. Ils ignorent ainsi l'ouvrage de l'esprit, la manière dont l'esprit concourt, avec l'action des sens, à la production des idées abstraites.

Condillac part donc du constat empirique que les idées simples, particulières nous viennent par sensation, donc que « nous trouvons dans nos sensations l'origine de toutes nos connaissances et de toutes nos facultés »<sup>12</sup>. Il en vient ensuite à considérer que « l'art de penser » n'est autre que « l'art de se servir des signes », que de la connaissance de cet art dépend « l'art de conduire sa réflexion ». Il convient ainsi, au titre de « la nécessité des signes », de s'intéresser à la manière dont ces signes, qui contribuent à la réflexion, permettent d'établir la liaison entre le langage et la pensée, sur la base de leur relation initiale aux idées. Ainsi que le souligne Aliénor Bertrand<sup>13</sup> et André Charrak<sup>14</sup>, les signes, d'abord en

---

<sup>10</sup> *Sieyès et l'ordre de la langue. L'invention de la politique moderne*, Paris, Kimé, 2002.

<sup>11</sup> Notre édition de référence est le reprint Slaktine de l'édition de Paris des *Œuvres* de Condillac de 1821-1822. *L'Art de penser* se trouve dans le volume 5.

<sup>12</sup> Chapitre premier de la première partie, p. 4.

<sup>13</sup> « Le langage naturel, condition logique de l'institution des langues », *op.cit.*

tant que signes naturels, puis dans leur dimension institué, déterminent ici l'activité de la pensée : de caractère interhumains, liés au besoin, ils permettent le développement de la faculté de connaissance.

Du point de vue de la génération de l'esprit, tout commence par un signe indicatif d'un mot qui fixe une idée simple dans l'esprit par la réflexion : c'est la condition pour que le nom puisse ensuite réunir en esprit une collection d'idées simples sur la base de l'expérience. Nous sommes alors capables d'acquérir des notions, et tout particulièrement « les notions associées aux êtres moraux » : leur vérité tient à la combinaison d'idées simples dans notre esprit ; leur réunion en nombre, en qualité et en ordre permet de les élaborer sans modèle et à un niveau élevé de complexité. A chaque combinaison, l'invention des signes pour fixer nos idées s'avère ainsi décisive.

Le signe préexistant à l'idée - dont Condillac nie le caractère inné - la langue est ici le recours essentiel de l'esprit : elle permet de faire, avec des combinaisons d'idées simples, des idées abstraites. Tel est le caractère foncièrement lingual de l'ouvrage de l'esprit que les penseurs politiques des Lumières tardives, et tout particulièrement Sieyès retiendront de la lecture de Condillac.

*L'important est alors de se situer dans les circonstances sensibles qui permettent d'abord de faire l'expérience des signes exprimant les premières idées, puis de les faire venir à notre connaissance. Ainsi s'instaure conjointement une approche génétique et une démarche analytique qui concernent successivement la position de l'observateur philosophe, le statut notionnel de ce quelque chose qu'il observe et la formation de la langue analytique elle-même.*

Tout d'abord, les matériaux de nos connaissances sont les idées particulières qui viennent pas sensation dans un homme isolé selon le développement génétique de ses facultés. *Il importe donc que le philosophe, pour appréhender une telle génération de l'esprit, réalise les circonstances d'une invention en s'y plaçant lui-même.* Ainsi en est-il dans le *Traité des sensations* où Condillac souligne, dans un *Avis important au lecteur*, « qu'il est très important de se mettre exactement à la place de la statue que nous allons observer »<sup>15</sup> pour appréhender le principe de liaison entre les signes et les idées qui détermine le développement naturel des opérations de l'âme.

La découverte, par l'analyse en esprit, des *rappports* que ces idées simples instaurent au sein même de l'expérience, s'avère donc essentielle dans la mesure où elle est permet d'élever la connaissance de l'homme expérimenté à la vérité. Il s'agit plus précisément d'observer l'expérience où les signes expriment les idées au plus près des sensations liées à nos besoins. C'est alors que le philosophe observateur peut percevoir *quelque chose* qu'il rapporte à un nom généralement emprunté à l'usage : ainsi percevoir une sensation, c'est exprimer un rapport à *quelque chose* sous la forme d'un jugement exprimé par un signe naturel. C'est ainsi que l'esprit concourt, sans modèle préétabli mais sur la base d'un rapport fondateur, à la production des notions abstraites de la métaphysique et de la morale.

Condillac peut alors souligner l'importance de « l'esprit d'un homme qui sait penser »<sup>16</sup>, « esprit qui juge » d'une intelligence d'ordre supérieur dans la mesure où il sait apprécier la

---

<sup>14</sup> Dans son ouvrage récent sur *Empirisme et métaphysique. L'Essai sur l'origine des connaissances humaines de Condillac*, Paris, Vrin, 2003.

<sup>15</sup> *Corpus des Œuvres de philosophie en langue française*, Paris, Fayard, p. 10.

<sup>16</sup> Chapitre trois de la seconde partie de l'Art de penser, op. cit., p. 158.

valeur des mots, choisir les combinaisons adéquates à la production d'idées morales complexes. Point décisif pour nous : *il prend comme exemple le législateur*<sup>17</sup> et sa capacité à réunir des idées simples pour constituer les notions des être moraux par un simple acte de prononciation.

En distinguant dans sa *Grammaire*, à propos des prépositions, l'affirmation du rapport d'un terme à lui-même de l'indication du rapport d'un terme à un autre<sup>18</sup>, Condillac nous introduit, comme l'a souligné Sylvain Auroux<sup>19</sup>, à la spécificité de l'acte de prononciation de l'existence des être moraux.

En effet, Condillac nous ouvre la possibilité de penser en esprit la société à l'aide d'un mot qui ne correspond encore à aucune idée préétablie, dont la signification n'a pas été fixée. Il prend l'exemple suivant, « Je prononce par exemple le mot vertu » dans le passage de *L'art de penser* où il est question d'abord des législateurs qui « n'avaient point de modèles quand ils ont réuni la première fois certaines idées simples dont ils ont composé les lois, et quand ils ont parlé de plusieurs actions humaines, avant d'en avoir considéré s'il y en avait des exemples quelque part »<sup>20</sup>.

La nécessité des signes des êtres moraux en société procède de l'affirmation d'une fin, de la détermination d'un but : « Nous devons avoir également un but bien arrêté toutes les fois que nous formons des notions complexes sans modèle »<sup>21</sup>. Un mot prononcé doit ici faire signe vers quelque chose en extension, donc qui se situe à l'horizon d'un devoir être, dans la mesure où il ne peut pas trouver immédiatement sa signification générale dans un rapport à un terme déjà connu, mais il affirme seulement l'existence de quelque chose dans le rapport qu'il instaure avec lui-même.

Ainsi en est-il de la vertu qui se donne à voir dans son rapport à elle-même, donc au plus près de sa fin naturelle, sans prendre, dans tous les cas, une signification particulière. Elle n'est donc pas dissociée de son fondement naturel : « J'entends pas vertu toutes les habitudes qui nous rendent religieux et citoyen » précise Condillac<sup>22</sup>. La notion empirique de vertu est une notion construite par le moi, en cela elle est artificiel, mais sa construction se faisant sans aucun préalable, elle dépend empiriquement des mœurs, des manières usuelles, habituelles et coutumières situées au plus proche des besoins de l'homme, donc de la nature humaine, en d'autres termes elle nous renvoie au contexte interhumain.

Cette détermination du signe « moral » par la prononciation d'un mot est aussi affirmation de sa nécessité naturelle là où se déploie son rapport à ce qui de l'extérieur se trouve en son intérieur, en l'occurrence la société et ses besoins<sup>23</sup>. Ainsi demeure toujours ouverte la

---

<sup>17</sup> Chapitre second de la seconde partie, p. 148.

<sup>18</sup> « Il y a des prépositions qui, en indiquant le second terme d'un rapport, expriment encore le rapport même », *Grammaire*, Chapitre XIII, page 206 de l'édition de Parme de 1775.

<sup>19</sup> « Condillac, inventeur d'un nouveau matérialisme », *Dix-huitième siècle*, N°24, 1992.

<sup>20</sup> Chapitre deux de la seconde partie, *op. cit.*, p. 148.

<sup>21</sup> *Ibid.* p. 149.

<sup>22</sup> *Ibid.*

<sup>23</sup> Sur l'importance déterminante des besoins, voir A. Charrak, *Empirisme et métaphysique*, *op. cit.*, en particulier p. 96 et svtes.

possibilité de donner une signification à tel ou tel mot dans des cas particuliers associés à des circonstances accidentelles et accessoires. Le législateur, esprit supérieur apte à formuler un tel acte de prononciation du signe, en négligeant tout modèle préétabli, peut ainsi agencer « les actions humaines » selon « des combinaisons qui varient sans cesse », mais tiennent compte de « l'état des besoins de la nature humaine », pour reprendre ici une expression de Sieyès.

Ainsi se précise la figure du législateur empirique<sup>24</sup>, du moins dans sa méthode. Il revient de fait au frère de Condillac, Mably, de dessiner le portrait politique de ce législateur dans *De la législation, ou principe des lois* (1776).

A la différence du « législateur divin » et de son laconisme, tel qu'il est proposé par Rousseau<sup>25</sup>, le législateur, pour Mably, n'a rien d'une « espèce supérieure à l'homme »<sup>26</sup>. « Parlant à des êtres raisonnables », il leur fait part de ses réflexions, dans la mesure où « il doit motiver son choix », « exposer les motifs dictant les lois ». Il dispose cependant d'un esprit supérieur dans la mesure où il permet à chaque citoyen « d'acquérir plus d'emprise sur son esprit ». De fait, il rend compte à des êtres sensibles des réflexions qui l'ont guidé dans l'élaboration des lois à l'horizon d'une union intime entre la nature et l'art, le naturel et l'artificiel, le droit naturel et le droit politique. Il peut ainsi conduire les citoyens vers « un objet unique », l'amour des vertus, et sa suite le bonheur en société, étant entendu qu'il s'agit là d'un sentiment fondamental, donc inscrit dans la nature de l'homme.

A ce titre, précise Mably, « il ne suffit pas de connaître la fin prochaine qu'on se propose par une loi, il faut découvrir, si je puis le dire, les fins les plus éloignées ». C'est donc bien que « l'art de gouverner les hommes » ne peut être dissocié, comme l'ont fait les Romains pour leur malheur, de son but ultime. Ainsi Mably ajoute que « faute de porter vos regards dans un avenir éloigné, peut-être n'avez-vous pris aucune mesure pour l'élever sur des fondements inébranlables », avant de conclure : « Que jamais le législateur ne s'occupe du seul moment présent, s'il ne veut pas que les lois qui paraissent les plus sages ne deviennent une source de malheur ».

Une fois précisée la position du spectateur philosophe et défini le rôle du législateur, la méthode analytique peut se déployer pleinement ; elle est d'abord l'acte de fixer dans notre esprit les idées simples par des mots qui nous en donnent ainsi la signification, puis de déterminer les termes appropriés aux idées abstraites, qualifiés de notions abstraites, par la combinaison d'idées simples sur une base génétique. Dans « la liaison des idées avec les signes », et tout particulièrement dans « le lien premier des mots aux idées », *la langue analytique commence à se mettre en place en tant que « langue toute nouvelle »*<sup>27</sup>.

Dans le contexte proto-politique des années 1770-1780, puis au sein même de l'événementiel révolutionnaire *stricto sensu*, nous allons retrouver, d'un contexte circonstanciel à l'autre, les trois éléments de ce programme condillacien : d'abord trouver la position du philosophe

---

<sup>24</sup> Empirique au sens où il considère que le monde extérieur des besoins humains participe à la signification même du travail de l'esprit politique qu'il impulse. Voir ce qu'il en est de ce principe de l'externalité de la référence dans Sylvain Auroux, *La raison, le langage et les normes*, Paris, PUF, 1998.

<sup>25</sup> Voir à ce propos Alexis Philonenko, *Jean-Jacques Rousseau et la pensée du malheur*, tome 3, *Apothéose du désespoir*, Paris, Vrin, 1984, en particulier p. 55 et svtes.

<sup>26</sup> *De la législation*, édition de l'an III, p. 296 et svtes pour les citations dans le texte.

<sup>27</sup> *L'art de penser, op.cit.*, Chapitre cinq de la seconde partie, p.171.



permettant de fonder le travail de l'esprit politique, puis incarner cette refondation dans *quelque chose* qui ouvre au possible et au pensable du politique, dans son acte même de nomination, enfin le développer dans une langue tout nouvelle, donc de facture analytique.

### III- Le travail de l'esprit politique en contexte.

En fin de compte – nous venons de le voir - Condillac affirme la toute puissance de l'esprit supérieur qui dispose du pouvoir de connaître issu de la démarche analytique. Le travail de l'esprit, de caractère particulièrement abstrait, s'établit alors dans un lien particulier à l'empiricité. Nous sommes désormais confronté à un acte de nommer en esprit les nouveaux objets sociaux au titre même de leur extension empirique sur la base de l'expérience individuelle, mais dans un rapport de réciprocité entre les individus : c'est ainsi que ces objets sont conçus et réalisés.

Quant au langage d'action, il acquiert alors une dimension réflexive. Il n'est plus unilatéralement rapporté à l'origine naturelle du langage. Il est associé au travail de l'esprit de tout individu expérimenté, donc apte à juger. Il participe de l'acte de prononciation du signe d'un état de choses en devenir en vue d'établir une nouvelle nomenclature d'objets politico-linguistiques constitutifs de la réalité empirique de la langue. C'est ainsi que l'inconnu devient nommable par un acte de l'esprit équivalent à l'acte de jugement d'un individu empirique.

Désormais le langage du sujet politique de la langue est tout à la fois pensable et possible dans la mesure où il relève d'une opération de l'esprit qui produit des signes artificiels, tout en disposant de sa nature propre en tant que logique des signes associée à un pouvoir infini de créativité. Le pouvoir ontologique ainsi conféré aux esprits supérieurs, le philosophe en première ligne, mais aussi le législateur tant attendu, nous introduit à la thématization des nouveaux objets sociaux.

De fait, le paradigme social de facture récente - l'*Encyclopédie* souligne la nouveauté de l'adjectivation *social* et la rapporte à l'expression « des vertus sociales » – s'enrichit en esprit d'un espace conceptuel issu du mouvement d'auto-institution du social. A la sociabilité naturelle défini comme la capacité des organismes humains à vivre ensemble, donc à constituer un organisme social s'associe désormais une « socialité » qui se déploie du « corps social » aux « vérités sociales » pour former le tout de l'organisation sociale.

L'observation analytique inscrit ainsi l'homme dans le développement continu d'un ordre naturel à un ordre social, « seconde nature » de type logique sociale, où se manifeste la toute puissance de l'action et du jugement du législateur et du philosophe, intimement associés dans un contexte événementiel que nous qualifierons plutôt de proto-politique que de pré-révolutionnaire.

De fait, la période de parution et de première diffusion du *Cours d'étude*, les années 1775-1776, s'avère particulièrement propice, par la multiplicité des événements, à l'ouverture d'un espace pensable et possible du paradigme social et communicationnel de facture condillacienne.

Ces années mouvementées sont d'abord marquées par l'essai avorté du ministre du roi, Turgot, d'établir la liberté du commerce de grains. Le mouvement populaire de « la guerre des farines » ne se limite pas à des émeutes, il se traduit dans des récits d'événement où se particularise un « peuple raisonnable » en tant qu'ensemble des sujets actifs s'opposant au libéralisme économique<sup>28</sup>. Le « peuple des groupes » ne se contente plus de colporter des

---

<sup>28</sup> Cf. Cynthia Bouthon, *The Flour War. Gender, Class and Community in Late Ancien Regim French Society*, Ithaca, 1993.

rumeurs sur le roi, marchand de bled et monopoleur, mais manifeste son importance de manière plus rationnelle dans des formes d'expression proto-politique issues de la transformation du langage privé en langage public, dans la perspective de l'élargissement de la sphère publique bourgeoise. Ainsi en est-il, par exemple, de la multiplication des mémoires de facture politique, sous la plume d'avocats au statut de médiateurs<sup>29</sup>.

Puis se met en place, au sein même des élites, la résistance parlementaire aux édits de 1776 qui voulaient donner l'image d'un roi, « législateur absolu » selon l'expression de Turgot, en supprimant une partie des privilèges, et surtout en évitant désormais la médiation des magistrats entre les sujets et la loi. A vrai dire, la crise parlementaire, sans cesse récurrente<sup>30</sup> marque, dès l'échec de Turgot, la fin de l'espoir réformateur de constituer un espace consensuel autour du pouvoir exécutif royal rend nécessaire l'invention en esprit de la représentation nationale.

A l'affrontement entre le discours judiciaire des parlementaires, et de leurs associés avocats, et le discours administratif des réformateurs royaux se superpose progressivement un discours de la volonté parmi les philosophes politiques, de Rousseau à Mably<sup>31</sup>.

Rousseau participe très tôt du choix linguistique, de plus en plus fréquent, d'utiliser l'adjectivation *social* pour désigner les divers éléments juridico-politiques de l'ordre social, du « pacte social » à « l'union sociale ». Mais il associe ce choix en langue à une figure du législateur, médiateur en esprit de la raison et de l'expérience d'un peuple encore sous l'emprise de la superstition. Mably, qui publie *De la législation, ou Principes des lois* en 1776, se situe plus avant sur le terrain de la politique naturelle: d'une part il dénonce « la politique moderne » en tant qu' « art illusoire qui emprunte le nom de politique », d'autre part il lui oppose « la science de la politique », « théorie politique qui tient à des principes fixes » issus du droit naturel et à leur nécessaire mise en œuvre sous l'égide d'une figure du législateur dont nous avons déjà donné les caractéristiques.

A l'encontre des libéraux d'inspiration physiocratique, il s'agit non pas de déduire les principes des faits, sur un fonds de cartésianisme vulgarisé dans l'idée d'évidence, mais d'observer analytiquement la nature de l'homme en deux temps : d'abord selon un « ordre local » qui met l'accent sur la capacité d'assimilation des individus entre eux, donc au sein même de la réciprocité humaine, puis selon un « ordre social » qui garantisse la finalité humaine, le bonheur, et trouve les moyens d'y parvenir.

C'est alors que Sieyès « invente » dans les années 1780 les termes de « sociologie » et d' « art social » pour désigner ces deux temps de l'observation analytique<sup>32</sup>. Il est ainsi l'un des principaux artisans de la mise en place du travail de l'esprit politique, ce qu'il convient d'appeler un nominalisme politique.

Pour ce faire, il reprend les trois moments du programme analytique de Condillac :

- D'abord il lui importe de se placer, au cours des années 1770, dans les circonstances sensibles de l'invention de l'individu isolé, sur le modèle cognitif de la

---

<sup>29</sup> Cf. Sara Maza, *Vies privées, affaires publiques : les causes célèbres de la France pré-révolutionnaire*, Paris, Fayard, 1993.

<sup>30</sup> Cf. Julian Swann, *Politics and the Parlement de Paris, 1754-1774*, Cambridge University Press.

<sup>31</sup> Cf. Keith Baker, *Au tribunal de l'opinion. Essai sur l'imaginaire politique au XVIIIème siècle*, Paris, Payot, 1990.

<sup>32</sup> Voir la deuxième partie de notre ouvrage sur *Sieyès et l'ordre de la langue, op. cit.*

statue du *Traité des sensations*. Ainsi apparaît, dans son principal manuscrit philosophique, le *Grand cahier métaphysique*<sup>33</sup>, la figure du spectateur philosophe qui prend appui sur une métaphysique du langage, désignée par l'expression de « langue abstraite » pour élaborer une métaphysique du moi et de son activité. Chemin faisant, précise Sieyès, la constitution d'une « théorie du langage » s'avère indispensable.

- Puis il s'efforce de percevoir et d'analyser, au cours des années 1780 ce *quelque chose* qui fonde la politique dans le lien du philosophe au législateur, en l'occurrence un tiers commun entre les citoyens qui prend nom de tiers état, puis incarne la nation en 1789 par sa capacité à se traduire politiquement dans l'avènement d'une Assemblée Nationale<sup>34</sup>. Ainsi se mettent en place les conditions adéquates au développement de « la nouvelle langue politique » au sein de la Nation française.

- Enfin il convient d'élaborer analytiquement, dans les circonstances révolutionnaires, la langue politique, à la fois comme « langue propre » du législateur et « langue bien faite » du philosophe analyste.

Il ressort d'un tel rapprochement entre Condillac et Sieyès un effet de décentrement de la réception, amplement reconnue, de Condillac chez les Idéologues du Directoire. En mettant l'accent sur le travail de l'esprit politique de facture condillacienne dans le moment proto-politique des années antérieures à la Révolution française, il n'est plus vraiment question d'une « découverte » de l'importance philosophique de Condillac par les Idéologues. Ces penseurs sont certes impliqués de façon majeure dans la mise en œuvre du acte du programme condillacien, mais ils réduisent sa portée épistémologique par le fait de ne plus considérer le langage comme le fondement premier de la pensée<sup>35</sup>. Ils quittent ainsi le terrain du nominalisme politique dont nous souhaitons maintenant préciser les caractéristiques linguistiques

#### **IV – Le nominalisme politique de Sieyès.**

« Le moi exige nécessairement un signe qui le représente » (*Cahier métaphysique*)

En l'an III, donc avant d'entamer un débat philosophique avec les philosophes allemands et les Idéologues, Sieyès considère que le législateur dispose enfin d'un « langue propre » qui lui permet d'achever « le véritable système de métaphysique » des Français par la réalisation pleine et entière de « la liberté représentative » dans l'ordre politique<sup>36</sup>. Il est donc désormais possible d'entamer un débat, par le truchement de cette « langue propre » en tant que « langue philosophique », et sous la direction du « philosophe analyste ». Une expression centrale, donc non hasardée, fait son apparition dans les écrits manuscrits de Sieyès, celle de « monde lingual » qui rend compte du pouvoir à l'infini, de la puissance de combinaison dont dispose

---

<sup>33</sup> Nous l'avons présenté, transcrit et annoté dans *Des Manuscrits de Sieyès, op. cit.*

<sup>34</sup> Voir, pour de plus amples précisions, le chapitre II, *la naissance d'une nation*, de notre ouvrage *L'avènement des porte-parole de la République (1789-1792)*, Lille, Presses Universitaires du Septentrion, 1998.

<sup>35</sup> Voir sur ce point Laurent Clauzade, *L'Idéologie ou la révolution de l'analyse*, Paris, tel Gallimard, 1998.

<sup>36</sup> Voir la quatrième partie de notre ouvrage sur *Sieyès et l'ordre de la langue, op. cit.*

l'esprit supérieur pour maîtriser le monde dans une progression conjointe de la connaissance et de la politique.

Tout au long d'un trajet intellectuel inscrit à l'horizon du devoir-être, le nominalisme politique de Sieyès trouve son centre névralgique dans l'affirmation, énoncée dès 1789, que « l'ordre social est, comme une suite, comme un complément de l'ordre naturel » et son complément, « La propriété réelle /.../ n'est pareillement qu'une suite et comme une extension de la propriété personnelle »<sup>37</sup>. Précisant en l'an III que « l'ordre social ne peut être établi que par une suite de vérités »<sup>38</sup> donc, Sieyès considère bien un « ordre naturel et essentiel des vérités sociales », en tant que suite de vérités qui trouve son fondement au sein de la constitution originaire de l'individu, donc dans la logique de son organisation naturelle. Au sein même de cette progression du moi, de son activité, en particulier dans le domaine de la connaissance, l'ordre social se construit sous l'égide d'un esprit supérieur, en l'occurrence le législateur, par le fait même de la maîtrise du langage artificiel des notions sociales : cette maîtrise infinie est une « seconde nature » liée étroitement à la puissance du « monde lingual », mais elle demeure toujours en liaison avec la nature originaire, constituante de l'homme, et donc avec les signes de son action les plus proches de ses sensations. Ainsi la nature de l'homme isolé, appréhendée de manière génétique, et l'art de l'homme expérimenté, associé à la langue en tant que méthode analytique ne sont pas deux univers séparés : ils relèvent tous deux, dans leur apparente discontinuité, d'une même logique naturelle au titre de leur ancrage conjoint dans un principe d'action personnifiée.

Le nominalisme politique de Sieyès est bien d'« ordre lingual ». Tout au long de son trajet intellectuel, Sieyès réunit les éléments d'une « théorie du langage » qui rend possible la conception et la réalisation en esprit, sous l'égide du législateur, des nouveaux objets sociaux, et dans le même temps de les thématiser par la nomination de nouvelles vérités sociales.

Cependant le recours permanent à la dimension constituante, donc nécessaire de l'ordre naturel, ne renvoie pas à la réalité du monde physique sur le mode physiocratique, mais dénote une référence permanente à la constitution naturelle de l'organisme humain et à sa capacité d'indiquer les signes aptes à l'insérer dans l'organisation sociale. L'ordre naturel du signe, ce que Condillac appelle le langage naturel, prend sa source dans la conformation naturelle des organes sensibles, telle qu'ils sont observés et analysés dans le *Traité des sensations*, puis dans le long commentaire que Sieyès nous en propose dans le *Grand cahier métaphysique*, selon le point de vue de la fiction de la statue.

Pour Sieyès, à l'égal de Condillac, toute opération de l'âme procède des sensations, ce qui explique l'importance accordée à la fondation du moi et de son jugement dans l'action elle-même, avant même toute forme de représentation et de réflexion<sup>39</sup>. Il existe donc une connaissance locale - d'« ordre local » écrit Sieyès<sup>40</sup> - spécifique de la manière d'être des sensations au sein du corps humain : elle est antérieure, au plan ontologique, à la connaissance générique issue de l'assignation abstraite d'un nom à la représentation d'un objet extérieur au moi. Cette connaissance personnalisée est désignée, par Sieyès, comme la valeur originaire,

---

<sup>37</sup> *Préliminaire de la Constitution française*, 1789, *Œuvres*, tome 2, Paris, Reprint Edhis, 1989, p. 24 et 26.

<sup>38</sup> *Bases de l'ordre social*, *Des Manuscrits de Sieyès*, *op. cit.* p. 507.

<sup>39</sup> Voir la première partie de notre ouvrage, *Sieyès et l'ordre de la langue*, *op. cit.*

<sup>40</sup> Voir *Des Manuscrits de Sieyès*, *ibid.*, en particulier la note 112 de la page 138.

naturelle de la puissance humaine d'agir, et dont il convient de fixer la signification<sup>41</sup>. C'est ainsi que la valeur propre de l'action nous fait connaître l'existence de *quelque chose* avec ses règles sans pour autant nous en donner le contenu, à vrai dire d'ordre prospectif du point de vue d'un devoir-être. Ainsi se met en place, dans l'ordre naturel, un espace sémiotique qui rend pensable et possible les notions artificielles ayant valeur d'argument dans la nouvelle langue politique.

Dans les termes d'une sémiotique perceptive, nous sommes ainsi d'emblée confronté à une perception-jugement de *quelque chose* à la fois en nous et hors de nous, par le fait de l'action et de la réaction entre les organes sensibles et les objets extérieurs. Nous considérons donc un acte de prononciation de l'existence d'un référent par un signe d'action, donc dans son antériorité même à l'acte de désignation des objets par un signe artificiel, en l'occurrence un nom. Ainsi, des primitifs sémiosiques, pour reprendre l'expression d'Umberto Eco<sup>42</sup>, deviennent la condition d'une référence « heureuse » des arguments de la langue politique. Ainsi en est-il des expressions fondatrices, « Je veux » et « J'agis ».

En effet, Sieyès considère qu'il revient au *verbe d'action* de traduire au mieux le langage naturel d'action, tout en préparant la transmutation « heureuse » du réel par un artifice politique. Il précise ainsi que le verbe est originairement un fait *sui generis*, et non une qualité abstraite, à la différence des noms qualifiant les objets réels<sup>43</sup>. Il mesure donc la valeur du principe d'activité : deux verbes d'action traduisent alors la constitution du moi, « je veux » et « j'agis ». Il s'agit là du lien, propre à l'ordre naturel, entre les opérations de l'âme et les mouvements du corps, comme l'indique avec précision la note manuscrite suivante : « En général, tous les verbes actifs se réduisent à un seul. Il n'y a qu'une seule action pour l'âme, je veux, une seule pour le corps qui est la suite de l'autre, j'agis »<sup>44</sup>.

Sieyès partage donc avec Condillac l'idée que « l'introduction des verbes caractérise la véritable prise de conscience réflexive de l'intériorité » et qu'il leur revient « d'expliciter le rapport des choses à l'être sensible » en permettant de « se prononcer sur un état de chose conçu comme extérieur »<sup>45</sup>. Certes le verbe d'action s'associe au nom, mais dans un rapport d'antériorité : il est le pivot originaire de la signification. Le temps fondateur du verbe nous renvoie au moment où l'homme, après avoir perçu passivement les êtres extérieurs, reconnaît l'extérieur en se distinguant activement des objets extérieurs : il est alors conjointement homme constituant de la pluralité de son être et homme exprimant l'idée du moi.

Bien sûr, une fois que le mécanisme de l'abstraction permet à une intelligence supérieure de mettre en œuvre son art propre à inventer des signes artificiels, d'autres expressions verbales apparaissent : principalement « je suis agissant » qui désigne « une qualité et l'affirme de moi » sous la forme d'un jugement et « agir », expression commune des rapports entre les qualités de verbes simples. Il n'est resté pas moins un élément constituant, « j'agis »

---

<sup>41</sup> Voir plus précisément le manuscrit inédit intitulé *Valeur* (Archives Nationales, 284 AP 2 (4))

<sup>42</sup> Dans *Kant et l'ornithorynque*, Paris, Grasset, 1999.

<sup>43</sup> *Grand Cahier Métaphysique, Des Manuscrits de Sieyès, op. cit.*, p. 153. Nous disposons également d'un petit manuscrit intitulé *Du verbe* que nous avons transcrit et publié dans notre ouvrage *Sieyès et l'ordre de la langue, op. cit.*, p. 214-218.

<sup>44</sup> Archives Nationales, 284 AP 2 (1).

<sup>45</sup> A. Charrak, *Empirisme et métaphysique...*, *op. cit.*, p. 80-81.

qui, associé à « je veux », traduit au plus près le langage d'action qui rend compte de la constitution naturelle du moi.

Sur le terrain proprement dit du nominalisme politique, l'importance du verbe d'action est soulignée par la nécessité de l'associer au signe de ce *quelque chose* que le travail de l'esprit politique peut concevoir et réaliser, alors qu'il n'avait pas été nommé jusqu'ici. L'exemple le plus significatif est celui énoncé, sous la forme d'un syllogisme, au début de *Qu'est-ce que le Tiers-Etat ?* que tout le monde connaît : « 1° Qu'est-ce que le Tiers-Etat ? Tout ; 2° Qu'a-t-il été jusqu'à présent dans l'ordre politique ? Rien ; 3° Que demande-t-il ? A y devenir quelque chose »<sup>46</sup>. C'est bien par la médiation logique, donc naturelle, d'un acte de demande, expression d'un verbe d'action, que le Tiers-Etat incarne en 1789 quelque chose d'innommable antérieurement, et pourtant existant avant toute chose, « une nation libre ». Ainsi est remplie la première condition pour que la nouvelle langue politique se constitue, d'événement en événement révolutionnaire, comme langue du français national.

\*

Cependant, tout en maintenant l'objectif de constituer la langue philosophique comme une « langue propre », Sieyès, dans ses derniers manuscrits philosophiques rédigés pendant l'Empire<sup>47</sup>, substitue « une théorie des questions » à l'élaboration antérieure d'« une théorie du langage » qui avait permis de penser, concevoir et réaliser l'articulation de l'ordre naturel et de l'ordre social dans la complémentarité du langage des signes naturels et du langage des signes artificiels. Renvoyant la langue vers le pur « artifice lingual », il prend ses distances avec le sensualisme de Condillac et son corollaire, la théorie de l'action. Certes le philosophe continue à analyser les idées, mais seulement pour savoir étudier ce qui est, et non ce qui doit être. Il se met alors à distance des signes de la langue qui, perdant leur caractère nécessaire, l'embarrasse plus qu'autre chose. Il postule désormais, au-delà de Condillac, l'existence de la réalité d'un monde extérieur tant à l'activité lingual que à l'activité intellectuelle.

A distance du sensualisme, il s'étonne donc d'avoir cru, dès 1774, que l'on pouvait concevoir les sens comme « des machines à répétition de ce qui se passe à l'extérieur », sans en venir à « la réalité du monde extérieur ». Il s'interroge également sur le fait d'avoir affirmé à la même époque que « toutes nos connaissances explicatives sont le fruit des incursions des sens les uns sur les autres », et de ne pas en avoir conclu qu'il fallait alors se demander « Qu'est-ce que l'explication que je cherche ? ». Il en revient alors à une « théorie des questions » en s'efforçant par « la guerre aux mots » qui sont au fondement du « monde fantasmagorique » des systèmes métaphysiques », d'écarter les « questions purement linguales », qui suscitent des « rapports nominaux » : ces rapports participent d'un artifice purement lingual, c'est-à-dire du lien d'un signe lingual avec les autres signes de la réalité des choses et engendrent donc « des combinaisons infinies, purement linguales, nulles pour la connaissance », qui se substituent aux « rapports réels ».

La critique que Sieyès mène de façon vigoureuse contre l'internalisme des métaphysiciens depuis Locke, du fait de leur tendance à mettre unilatéralement l'accent sur la volonté et l'entendement au détriment du cerveau et de l'instinct, tout en multipliant les commentaires de tel ou tel aspect de la pensée condillacienne, le situe désormais résolument hors du contexte historique et intellectuel que nous venons de décrire, et inscrit peut-être sa référence à Condillac dans des préoccupations plus actuelles 49.

---

<sup>46</sup> *Œuvres* de Sieyès, reprint Edhis, Paris, 1989, tome 1, d. 3, p. 1.

<sup>47</sup> Archives Nationales, 284 AP 5.

49 Pour une plus ample analyse, voir notre étude « sieyès métaphysicien. Une philosophie en exil », dans *Écriture de l'exil*, a. Giovannoni dir., Paris, L'harmattan, 2006.